

Extraits du procès-verbal de la séance plénière du 21 octobre 2022

DÉCISION MODIFICATIVE 2022

Discussion générale suite à la présentation de la décision modificative du budget 2022

M. COUNIL. Monsieur le Président, mes chers collègues, vous avez commencé votre propos liminaire par une question. Vous nous avez demandé dans quel état d'esprit nous nous trouvons. Pour ce qui est de notre groupe, l'optimisme est de mise car lorsque l'on est élu, on n'a pas le droit de tomber dans le pessimisme. Comme vous l'avez souligné, Monsieur le Président, on se doit d'agir, c'est une question de volonté. Il faut trouver dans les difficultés à affronter des sources de motivation pour répondre aux défis multiples de notre territoire. S'y attacher est véritablement le cœur de notre métier bien que nous ne puissions pas parler de « métier ».

Être optimiste ne signifie pas ne pas regarder les difficultés en face. C'est un débat récurrent que nous tenons au sein de notre assemblée car, généralement, lorsque nous soulevons des difficultés, la majorité a tendance à nous considérer, d'une certaine façon, comme des pleurnicheurs, voire des détracteurs. Or, je pense que la volonté d'agir doit s'accompagner d'un regard lucide sur la situation. On ne doit pas cacher les problèmes sous le tapis ; au contraire, il est nécessaire de les identifier et de les prendre en compte. Mettre en avant ce qui dysfonctionne est également le rôle d'une minorité au sein d'une assemblée.

Vous avez poursuivi votre discours en exposant votre volonté d'agir pour faire face à la crise énergétique qui préoccupe l'ensemble des collectivités et de nos concitoyens. Oui, il faut tendre vers davantage de sobriété. Des économies sont possibles. Développer les écogestes est une très bonne chose. Nous avons déjà souligné dans cette assemblée que des efforts ont été accomplis ; nous relevons que d'autres seront faits. Nous estimons que ces mesures s'inscrivent dans le bon sens.

Nous considérons toutefois qu'il convient de progresser sur un certain nombre de sujets. Bien sûr, nous ne sommes pas en train de construire aujourd'hui le DOB qui viendra en son temps ; il faut cependant être en mesure de porter le regard un peu plus loin. Nous considérons, par exemple, que le Département ne fait pas suffisamment en matière d'énergies renouvelables. Économiser l'énergie est une bonne chose : la meilleure énergie est en effet celle que nous ne consommons pas, puisque nous n'avons pas besoin de la produire. Il n'en reste pas moins qu'elle nous est nécessaire. Il faut donc être capables d'en produire localement. De ce point de vue, le Département ne va pas assez loin. Par exemple, aucun des quatre nouveaux collèges qui ont été reconstruits n'est doté de panneaux photovoltaïques. Or, tous ont la particularité d'avoir des toits terrasses qui peuvent facilement, comme la quasi-totalité des établissements du Département, si l'on excepte peut-être des établissements comme le collège Berthelot, de recevoir ce genre d'équipements. À cet égard, des efforts sont à réaliser.

Économiser l'énergie, c'est aussi isoler davantage les bâtiments du Département. Nous sommes donc demandeurs d'un plan afin de savoir de quelle façon le Département envisage de s'emparer du sujet.

Au-delà, cela renvoie à une question que notre groupe a posée au moment du DOB, à laquelle nous n'avons pas vraiment reçu de réponse, celle de la création d'un syndicat départemental de l'énergie. Je rappelle que nous sommes l'un des rares Départements de France à être dépourvu d'un tel organisme. Au regard de la crise que nous vivons aujourd'hui, s'engager dans cette voie, en réunissant autour de la table une série d'acteurs pour coordonner les actions et aller plus loin pourrait s'avérer une solution intéressante.

La crise énergétique frappe également l'ensemble des collectivités locales. Nous nous étonnons de la proposition présentée dans un rapport de la Commission permanente : le Département n'augmente quasiment pas les loyers des

gymnases – nécessaires aux collèges – qu’il verse aux communes. Toutes les communes seront confrontées à la hausse du prix de l’énergie qui est colossale. Pour la ville du Mans, la facture de gaz sera multipliée par dix. Les communes chauffent les gymnases mis à disposition des collégiens. Nous aurions trouvé judicieux que le Conseil départemental prenne sa part. Le supplément pour chauffage en vigueur qui ne sera augmenté que de cinq centimes entre l’année scolaire 2019-2020 et l’année scolaire 2021-2022 n’est probablement pas à la hauteur de ce qu’attendent les collectivités.

La crise est sociale. Ce n’est pas nouveau. À l’occasion des échanges que nous avons avec nos concitoyens dans nos permanences et dans les différentes commissions où nous siégeons – Yves Calippe qui siège à la Commission d’attribution des aides sociales du CCAS pourrait vous en parler –, nous constatons que les plus fragiles sont aujourd’hui les plus exposés à l’inflation, même si elle est relativement maîtrisée en France comparée à celle que subissent nos voisins européens. Ils sont également les plus fragiles face au prix de l’énergie.

Certains des choix de la majorité départementale ne s’inscrivent pas dans le bon sens. Vous avez parlé d’agir en innovant. Nous vous trouvons sur ce sujet plutôt réfractaire à l’innovation. Ainsi, le territoire de La Flèche propose de mettre en place un territoire 0 chômeur. Pour ce faire, il a besoin du soutien départemental, qui est indispensable, faute de quoi le projet ne peut voir le jour. L’absence de réponse du Département n’est pas une bonne chose, mais je pense que mes collègues Conseillers départementaux de La Flèche y reviendront.

Vous avez évoqué le tarif de la restauration scolaire, qui suscite chez nous un véritable désaccord. Nous en reparlerons au moment de l’examen des dossiers relevant de la commission Éducation.

Vous avez ensuite abordé la question de la santé. Il existe un lien évident avec la crise sociale, à l’instant évoquée. Vous relevez avec justesse que 53 000 patients sont sans médecin référent dans le Département. Si on va un peu plus loin et que l’on regarde qui sont ces 53 000 patients sans médecins, on remarque que ce sont les plus fragiles, les plus fragiles parce qu’ils n’ont pas les codes pour trouver un médecin, sans compter que trouver un médecin devient de plus en plus une affaire de relations, de réseaux. C’est ainsi que ce sont les plus fragiles qui n’ont plus de médecin référent, les conduisant à non-recours aux soins et à une aggravation très forte des inégalités sociales. Nous aurons l’occasion d’aborder la question en étudiant le rapport n° 1, d’autant que quelques ambiguïtés sont à lever dans la façon dont le plan Santé est élaboré et pensé.

Je ne finirai pas ce que nous considérons être un oubli : un oubli dans votre discours, Monsieur le Président, parce que vous n’en avez pas dit un mot, un oubli également dans les rapports puisqu’il n’y a aucun rapport sur le sujet. Je veux parler de l’insertion et du RSA. Collectivement, nous ne pouvons nous satisfaire de la situation actuelle qui est assez paradoxale et qui, je serais tenté de le dire, l’est de plus en plus. D’un côté, le nombre d’allocataires du RSA est très élevé et pèse très fortement sur nos dépenses ; de l’autre, on ne peut plus rencontrer une entreprise aujourd’hui qui ne fasse l’écho de ses difficultés à recruter, allant jusqu’à bloquer certains chantiers. On constate d’ailleurs que les collectivités locales elles-mêmes ont du mal à recruter. Cela pose la question de la façon dont nous pouvons agir.

Je ne suis pas le partisan de l’éloge de la paresse, je serais plutôt le partisan de la valeur travail. Le travail est une capacité à se valoriser et à s’insérer dans la société. Si je refuse l’idée de l’éloge de la paresse, il ne faudrait pas jeter l’opprobre sur les personnes aujourd’hui sans emploi, car, bien souvent, ce n’est pas de leur fait. Être privé d’emploi sur le long terme conduit progressivement à une exclusion du monde du travail et à une difficulté à y revenir au moment où le marché du travail est moins tendu. Nous le disons depuis des années dans cette assemblée. Il faut travailler davantage en faveur des publics les plus éloignés de l’emploi. Penser que l’on pourra remettre les gens au travail du jour au lendemain dès qu’une offre se présente n’est pas possible. Cela nécessite un accompagnement, un travail de fond qui peut durer plusieurs années.

Depuis très longtemps, le Département a renoncé à s’intéresser à ce public. Nous laissons les gens dans une situation qui, la plupart du temps, ne leur convient pas. L’absence de propos sur ce sujet ou de faits dans les rapports pose question. Il est nécessaire de mener une politique plus active en la matière ; elle sera bénéfique à nos finances – après tout, cela pourrait être secondaire –, mais bénéfique surtout pour la société car permettre à des personnes de s’accomplir dans le travail, de s’insérer dans la société par le travail est, à mon sens, l’une des missions du Conseil départemental de la Sarthe. Or, nous sommes quelque peu absents.

Tels sont les quelques propos dont je souhaitais vous faire part au nom de notre groupe. Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne session.

Commission Solidarité, Autonomie, Santé

PLAN SANTÉ

M. COUNIL. Nous évoquons ce dossier depuis déjà longtemps, très longtemps.

M. Grelier a débuté son propos en soulignant que nous nous inscrivons dans un contexte national. Nous voyons aujourd'hui combien cette question de la démographie médicale touche de plus en plus de territoires. On est passé d'un problème qui, il y a dix ou quinze ans, se limitait à de petits territoires ; aujourd'hui, tout le monde est concerné par ces difficultés.

Le Conseil départemental ne devrait pas avoir à voter de Plan départemental santé, de la même façon que les collectivités locales ne devraient pas avoir à investir dans des maisons de santé, car il s'agit bien d'une compétence de l'État, ce que tous les intervenants ont rappelé, et à juste titre.

Nous tentons, avec nos faibles moyens, de répondre à un problème qui nous dépasse très largement. Il faut appeler chacun à la modestie, car personne n'a la solution miracle. Elle aurait été dupliquée depuis longtemps si quelqu'un l'avait trouvée !

Au-delà de cette question, les médecins ne sortiront pas de notre poche et ce n'est pas par un coup de baguette magique que nous les ferons apparaître, ce qui renvoie à la modestie dont nous devons faire preuve.

Le projet que vous présentez se fonde sur un bilan, très longuement détaillé, argumenté. Monsieur le Président, vous avez raison d'observer que le bilan a l'honnêteté de souligner les actions qui se sont révélées positives comme celles qui n'ont pas abouti. Vous en tirez les conséquences qui débouchent sur de nouvelles actions dont nous prenons acte aujourd'hui et qui, pour la plupart, vont dans le bon sens : il faut à la fois attirer les étudiants en médecine, faciliter l'installation et le travail des médecins et des professions paramédicales, mener une politique de prévention et faciliter la mobilité des professionnels. Des propositions du rapport sur ces différents points s'inscrivent véritablement dans le bon sens.

Vous avez également évoqué les actions entreprises par d'autres Départements. Certains font des choix un peu différents des vôtres. Je note que le Département de l'Orne a décidé de salarier un des médecins, d'autres mettent en place des centres de santé départementaux comme les communes ont pu le faire. Telle n'est pas forcément votre position, et nous la respectons. Eussions-nous été la majorité, il est probable que le Plan santé que nous aurions proposé aurait, en partie, été différent de celui que vous présentez, mais le fait majoritaire étant ce qu'il est, vous êtes la majorité qui proposez et nous la minorité qui prenons acte.

Au-delà, des éléments du rapport peuvent soulever des interrogations. J'en relèverai cinq.

Le premier point, que j'exprime depuis très longtemps dans cette assemblée, tient à la nécessité d'engager un échange ferme avec l'État afin que le Département soit reconnu zone déficitaire dans sa globalité. À cet égard, nous devons progresser. Vous proposez, je l'entends, de faire fi des zonages de l'ARS. Il n'en reste pas moins qu'ils existent. Nous devrions avoir un zonage départemental unique, surtout comparé à l'échelle régionale car les problèmes que nous connaissons dans la Sarthe ne sont pas ceux auxquels sont confrontées la Loire-Atlantique ou la Vendée.

Je passerai rapidement sur le deuxième point car vous l'avez abordé, Monsieur Grelier, en conclusion de votre intervention : il porte sur la santé mentale qui, selon moi, est le grand absent de ce Plan. Mais vous le reconnaissez vous-même, ce dont nous prenons acte. Des propositions seront à venir.

Troisième point : quid des centres de santé municipaux ? Des communes en ont ouvert. Comment se positionnera le Département au regard de la création de nouveaux centres de santé municipaux ? Je pense qu'il n'a pas vocation à aider à leur fonctionnement, mais si d'autres communes voulaient se lancer dans l'ouverture de tels centres, le

Département, comme par le passé, refusera-t-il de s'engager et d'accorder des aides à l'investissement ou, au contraire, les accompagnera-t-il ?

Le quatrième point a été abordé par Mme Elshoud, M. Rouillon et M. Guy. Je veux parler de la fiche intitulée « Soutien des territoires – Fonds départemental en santé », à l'annexe 16, pages 94-95 du rapport proposé. À ce stade, je ne comprends pas comment elle s'articule. Nous sommes un certain nombre, au sein de cette assemblée, à être élus de Le Mans Métropole, puisqu'il couvre neuf cantons. Après avoir longtemps tergiversé, ce territoire marque la volonté de faire progresser diverses actions. Par exemple, à l'occasion du Plan stratégique d'investissement présenté au Conseil métropolitain au premier semestre de l'année 2022, nous avons pris la décision de construire quatre maisons de santé pluriprofessionnelles, soit un investissement de 2 à 3 millions par MSP. Si d'autres projets émergent dans d'autres territoires, nous nous engagerons également.

La fiche pose, tout d'abord, le problème de la baisse de la subvention. Lorsqu'une collectivité investit deux à trois millions d'euros et que le Département explique qu'il est prêt à subventionner à hauteur de 50 000 euros, force est de reconnaître que la somme accordée représente le minimum d'un minimum.

Ensuite, à la lecture de la fiche, on a l'impression qu'un seul projet est concerné sur la durée du Plan. Soit la fiche est mal rédigée, soit je ne sais pas lire ! Je cite : « Dans la limite des crédits votés annuellement par le Département, cumul possible de ces deux aides pour un unique projet sur la durée du Plan santé. » Je ne comprends pas le sens exact de cette phrase. Elle nous pose un vrai problème. Si un territoire compte quatre à six projets de maisons de santé et que vous n'en aidez qu'une seule en l'espace de quatre ans, vous comprendrez que nous ne voterons pas ce plan.

Par ailleurs, vous partez du principe que vous n'aidez pas une maison de santé à s'agrandir lorsqu'elle a déjà obtenu des aides. Mais si elle s'agrandit, cela signifie qu'elle fonctionne et, à cet égard, il serait dommage de ne pas soutenir un projet qui a toute son utilité. Je me souviens des premiers débats au sein de cette assemblée. Certains regrettaient que le Conseil départemental participe à la construction de maisons de santé alors qu'elles restaient vides. Si on souhaite agrandir une maison de santé c'est qu'elle est une réussite et a des besoins. Ne pas les soutenir nous paraîtrait dommageable.

Enfin, nous posons la question de la mobilité des patients qui est quelque peu absente de ce dossier, l'idée étant d'aller à la rencontre des patients grâce au médibus. Mais plus généralement, nous savons qu'en zone rurale, ce qui n'est pas du tout le cas en zone urbaine, des personnes n'ont aucun moyen, lorsqu'elles sont isolées, de se rendre dans la commune la plus importante pour consulter le dentiste ou un médecin. Je note que certains Départements s'engagent sur cette voie. Peut-être pourrions-nous nous pencher sur le sujet.

Nous serons très attentifs à vos réponses, qui détermineront notre vote.

Commission Jeunesse, Éducation, Citoyenneté et Enseignement supérieur

DONNER LES MEILLEURES CONDITIONS DE RÉUSSITE AUX COLLÉGIENS

M. COUNIL. Mon propos concerne la nouvelle DGF des établissements qui est un peu escamotée dans le rapport. Elle est seulement évoquée et renvoie à un rapport en Commission permanente, mais on ne peut faire l'impasse, me semble-t-il, d'un débat au sein de notre assemblée.

Se pose, tout d'abord, un réel problème de méthode. Lors de la commission Éducation, élargie à l'ensemble des membres du Conseil départemental qui le souhaitaient, une présentation nous a été faite, certes, mais le projet était bouclé. Il avait même déjà été présenté au Dasein et validé avec lui, avant même que les élus en aient pris connaissance. Cela renvoie à un vrai problème de méthode. Nous trouvons regrettable l'absence d'une concertation préalable avec les groupes pour discuter, élaborer un projet qui aurait été, pour finir, présenté. On nous met devant le fait accompli ; cela pose difficulté.

La nouvelle DGF induit une différence entre les collèges selon qu'ils sont urbains, ruraux et éloignés. Je ne sais distinguer entre un collège urbain, rural ou éloigné. Les collèges d'Arnage, de Champagné, de Changé, de Sablé-sur-Sarthe, de La Flèche sont-ils des collèges urbains ? Quelle est la différence entre un collège rural et un collège éloigné ? Il nous est expliqué que nous allons procéder ainsi. Dont acte, cela ne me pose pas de difficultés outre mesure, mais il serait utile que nous soyons informés du classement de chaque collège, que nous ignorons aujourd'hui.

Il est ajouté que certains bénéficieront d'un bonus social. Lesquels ?

Il est ensuite évoqué un mécanisme de correction du calcul de la SRH. Honnêtement, nous n'avons rien compris ! C'est assez obscur. Nous n'avons aucune idée du financement des collèges privés.

Si nous reconnaissons quelques mesures exceptionnelles qui s'inscrivent dans le bon sens, parallèlement, des forfaits qui se mettent en place posent question. Par exemple, une dotation est attribuée aux établissements recevant des élèves allophones. Le forfait s'élèverait désormais à 600 euros par établissement, que le collège reçoive 40 élèves ou un seul alors que, antérieurement, la dotation accordée était calculée en fonction du nombre d'élèves.

Vous souhaitez que nous validions aujourd'hui de nouvelles modalités qui nous laissent dans le flou le plus total. Lorsque mes collègues sont intervenus en réunion de commission sur ces nouvelles modalités, ils ont demandé des simulations, établissement par établissement, afin d'y voir plus clair. Nous les attendons toujours. Vous comprendrez bien que nous ne pouvons pas valider un rapport qui propose une nouvelle dotation globale de fonctionnement des établissements alors que nous restons dans le flou le plus total sur une série de questions la concernant. Qu'il faille revoir les méthodes de calcul ne nous pose pas de problème, qu'il faille rééquilibrer, probablement, qu'il faille tenir compte de diverses évolutions, oui, vous avez raison, mais nous ne pouvons pas valider des propositions d'un tel flou, voire qui sont obscures, sans visibilité aucune. Si, demain, les membres du conseil d'administration d'un collège nous interrogeaient, nous serions incapables d'expliquer ce qui est prévu. Vous l'avez plus ou moins compris, puisque vous proposez, dans le cadre de la Commission permanente, que nous ne touchions à rien l'année prochaine. Mais ces dispositions se mettront bien en place à un moment donné. Nous constatons une impréparation, qui est problématique.

Le troisième point porte sur la restauration scolaire. Je formulerai, tout d'abord, la même remarque que sur la méthode : le dossier est présenté, une fois que tout est décidé. Point donc de débat entre nous ! À cet égard, nous pouvons nous demander si le travail en commission sert vraiment à quelque chose.

Ensuite, la restauration scolaire soulève plusieurs interrogations. La première a trait à ce que nous servons à nos enfants. Le Conseil départemental joue systématiquement sur le mélange entre produits « label » et produits « bio » pour conclure que l'on utilise 80 % de produits locaux. Mais ce n'est pas parce qu'un produit est local ou bio qu'il est bon. Il serait utile de distinguer entre la part relevant du bio, la part de produits locaux et la part de produits bio locaux. Au lycée, sont servis des yaourts bio, excellents au demeurant – même si je préfère leurs glaces – qui viennent de Spay. La situation des collèges n'est pas claire. Il convient d'ailleurs de rappeler que les denrées et la viabilisation ne représentent que 30 % du prix de revient d'un repas.

Vient ensuite la question de l'augmentation des tarifs. Le rapport présenté en commission indiquait qu'ils avaient connu une hausse de 20 % en dix ans alors que l'inflation n'avait progressé que de 13 %. Nous pouvons nous interroger sur cette augmentation.

Le système actuel que vous décidez de perpétuer pose question dans la mesure où, d'office, vous excluez l'idée de mettre à l'étude la tarification sociale. Dans le cadre de la commission, vous avez essayé de nous faire plaisir en l'évoquant, mais vous l'avez balayée immédiatement d'un revers de la main, en expliquant qu'il ne s'agit pas d'une formule et que, d'ailleurs personne ne l'applique, ce qui est faux puisque des Départements l'ont instaurée.

Dans le système actuel, les collèges relèvent une désinscription des élèves issus de familles défavorisées. Des familles préfèrent ne pas inscrire leurs enfants à la cantine plutôt que de perdre la bourse départementale. Monsieur le Président, cela a dû vous être expliqué lorsque vous avez assisté à la rentrée scolaire au collège Joséphine Backer avec Mme la principale. Le midi, plutôt que de déjeuner à la cantine, de plus en plus d'élèves quittent le collège, ne rentrent pas toujours chez eux et mangent un sandwich dans le parc ou dans la galerie commerciale à proximité.

Cela renvoie à des études. Je voudrais en évoquer une réalisée par l'Insee Poitou-Charentes il y a quelques années déjà, à la demande du Département des Deux-Sèvres qui s'interrogeait sur la mise en place d'une tarification sociale. Ce document relève les facteurs qui déterminent la fréquentation de la restauration scolaire.

Premièrement, la distance. Plus un jeune habite loin de l'établissement scolaire, plus souvent l'enfant déjeune à la cantine. C'est ce que l'on appellera des collégiens rendus captifs par la distance domicile-collège.

Deuxièmement, la catégorie socioprofessionnelle du référent. Plus les catégories socioprofessionnelles sont défavorisées, moins les élèves déjeunent à la cantine. Par exemple, cette étude révèle que pour les élèves qui habitaient à la même distance de l'établissement, 85 % des enfants dont les parents étaient cadres mangeaient à la cantine contre 67 % des enfants d'ouvriers.

Cela pose la question de l'égalité des chances et de l'égalité des enfants face à la restauration scolaire. Cela se traduit par un taux d'effort des ménages totalement différent.

Je reviens à l'étude de l'Insee, qui indiquait que, pour payer le forfait de restauration scolaire sur la base de quatre ou cinq jours, les familles dépensaient entre 1,1 et 4,3 % de leurs revenus selon qu'elles appartenaient à telle ou telle catégorie socioprofessionnelle. Lorsque l'on gagne bien sa vie, la restauration scolaire ne représente pas une somme élevée dans le budget ; en revanche, lorsque l'on perçoit des revenus faibles, elle le devient. La situation justifie la mise en place d'une tarification en fonction des revenus.

Cela renvoie à un autre document intéressant, un rapport qui date de 2019, réalisé par le Défenseur des droits qui veille au respect des droits et libertés par les administrations de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics. Il a en charge directement le droit des enfants.

Dans son rapport, il indique : « D'autre part, le rôle joué par la cantine pour certains enfants, en particulier les plus pauvres, apparaît de plus en plus déterminant, le repas du midi pouvant constituer le seul repas complet et équilibré de la journée. Cette situation est amplifiée par l'augmentation non seulement du taux global de pauvreté, mais aussi de la part de la population la plus pauvre. »

Plus loin, le rapport évoque : « Pour les familles à revenus modestes, l'inscription à la cantine exige un taux d'effort proportionnellement plus important que pour les familles aisées et coûte souvent trop cher. »

Si au terme d'un processus, vous nous aviez démontré par A + B que la tarification sociale était véritablement problématique, peut-être aurions-nous pu l'accepter, mais, en l'occurrence, nous ne pouvons accepter que cette proposition ait d'emblée été jugée irrecevable alors qu'elle pose une difficulté. Vous allez nous répondre – car je connais la réponse – que vous versez des bourses départementales. J'ai déjà souligné que la part départementale n'était versée qu'aux personnes aux revenus très faibles. Ainsi une femme seule qui touche le Smic et qui a un enfant ne recevra aucune aide. En revanche, si elle en a deux, elle en touchera une.

Dans la réalité, ce système repose sur des effets de seuil qui sont rapidement atteints et un manque de finesse dans la prise en compte des revenus. Si vous ne souhaitez pas un tarif progressif, peut-être aurions-nous pu toutefois mettre en place une mesure intermédiaire sous la forme d'un tarif par pallier, mais dans la mesure où vous avez une position totalement idéologique, vous êtes contre par principe. C'est ainsi que des élèves sont retirés de la cantine par leurs parents qui préfèrent ne pas perdre la bourse départementale plutôt que leur enfant fasse un bon repas dans la journée.

Je pensais que le Conseil départemental avait un rôle majeur à jouer en matière de protection de l'enfance. Faire en sorte que les collégiens de certains milieux prennent au moins un bon repas par jour y participe.

Je n'entre pas dans le débat de l'augmentation des tarifs. Que le Département estime être confronté à une très forte hausse des tarifs de la restauration scolaire et souhaite que les familles prennent leur part, pourquoi pas ? Nous serions prêts à l'accepter. En revanche, nous n'acceptons que vous adoptiez une position totalement fermée sur la tarification sociale, que vous la rejetiez d'emblée sans avoir appréhendé ce que nous souhaitons. Parfois, certains sujets ne présentent pas de vraies différences de fond alors que la restauration présente un vrai point de clivage. Nous ne pouvons que vous reprocher de ne pas vouloir bouger sur cette question, ne serait-ce que de ne pas vouloir l'étudier alors que les problèmes deviennent de plus en plus criants.

CONTRAT DE PARTENARIAT (CP) POUR LA RECONSTRUCTION DES COLLÈGES D'ARNAGE, DE COULAINES, DU MANS (PIERRE-GILLES DE GENNES, EX MAROC-HUCHEPIE) ET DE NOYEN-SUR-SARTHE

Mme COZIC-GUILLAUME Les principaux des collèges concernés ont fait remonter l'état de dégradation de certains matériaux. Nous avons alerté à plusieurs reprises sur le sujet. Au cours de la réunion de la commission, il nous a été indiqué que Bouygues a eu recours à des sous-traitants.

Il convient d'être extrêmement vigilants sur l'ensemble des éléments signalés par les principaux. Nous réitérons donc la possibilité d'organiser une réunion annuelle avec eux pour faire le point et procéder à une mise en commun des difficultés car ils sont identiques au sein de chaque collège. Il conviendra d'être vigilants au suivi de ces questions.

Par ailleurs, j'appelle votre attention sur l'obligation pour Bouygues d'entretenir les espaces verts et surtout de planter des arbres. Lors de l'établissement du contrat, il avait été acté que tous les arbres détruits pour la construction des collèges devaient être replantés, voire que des arbres supplémentaires devaient être plantés. Bouygues a malheureusement effectué des plantations au mois d'août, en pleine canicule, dont la plupart n'ont pas résisté. À ce jour, Bouygues n'a toujours pas replanté. La demande des collèges est très forte. Compte tenu du dérèglement climatique nous ne pouvons qu'insister pour végétaliser les cours et aménager des espaces verts.